

Image not found or type unknown



Droit sur les meubles suite à un décès

Par **kragenskul**, le **16/05/2009** à **14:23**

Bonjour,
J'ai perdu mon père il y a quelques mois, le problème est que dans sa succession les autres héritiers me disent que l'intégralité des meubles sont en indivision et font parti donc de la succession.
Néanmoins c'est moi qui ai payé ses meubles à mon père et toutes les factures sont à mon nom !
Les meubles au domicile de mon père font ils parti de la succession même si en vérité ils m'appartiennent ?
Merci pour vos réponses.